

Leader 2007-2013

# Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves

## Rapport annuel d'exécution 2015

**Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05 62 42 64 98

contact@plvg.fr

[www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com)



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :  
l'Europe investit dans les zones rurales



<b>Introduction :</b>	<b>2</b>
<b>Partie 1 : Etat d'avancement du programme</b>	<b>3</b>
A. Programmation	3
B. Engagement	3
C. Paiement	4
D. Effet levier de Leader	5
<b>Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2015</b>	<b>6</b>
A. L'équipe technique du GAL	6
1) La coordination du programme	6
2) La Gestion	6
3) Communication et mise en réseau	7
<b>Bilan et perspectives :</b>	<b>8</b>
Annexe 1 : Suivi de la maquette financière du GAL	9
Annexe 2 : Répartition géographique de la programmation au 31/12/14	10



## Introduction :

Le Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves met en œuvre le programme Leader depuis son origine en 1992. Ce GAL est porté par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), syndicat issu de la fusion de trois syndicats dont le SMDRA ancienne structure porteuse, devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce PETR regroupe 8 communautés de communes qui représentent 87 communes pour un peu moins de 40 000 habitants. Le territoire du GAL recouvre également deux communes ne faisant pas partie du PLVG : Arbéost et Ferrières. Ces deux communes étaient en effet couvertes par le programme actuel, il a donc été décidé de poursuivre ce programme sur le même périmètre jusqu'à la fin.

Le GAL a été sélectionné pour le programme Leader 2007-2013 en août 2008 autour de la priorité ciblée suivante: « Equité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves ».

Une enveloppe de 1 901 330 euros lui a été attribuée pour mettre en œuvre cette stratégie ; la convention tripartite pour la mise en œuvre de Leader en Vallées des Gaves a été signée le 18 mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'ASP. Aucune enveloppe complémentaire n'a été sollicitée auprès de l'Etat.

L'année 2015 a été consacrée à la fin de gestion de ce programme, aux demandes de paiement et à l'évaluation finale. Ce rapport présente donc un bilan essentiellement financier et vient compléter le bilan stratégique du rapport 2014.

La gestion du programme a été efficace en 2015 puisque tous les dossiers ont respecté les dates d'engagement et de mise en paiement. D'autre part, l'enveloppe devrait être consommée à près de 98.9%. La gestion de proximité des dossiers en fin de réalisation a permis de récupérer des crédits qui n'allaient pas être utilisés (reliquats) afin de les réaffecter sur d'autres projets en toute fin de programmation. Dans cette fin de gestion, le Comité de Programmation a joué un rôle majeur en s'assurant de la pertinence des derniers dossiers programmés et en faisant évoluer les seuils maximum d'aide pour permettre une consommation efficace et pertinente des derniers crédits Leader.

Cette année a également été marquée par la transition avec le futur programme pour lequel le GAL a candidaté sur un périmètre élargi en novembre 2014. Ayant reçu un avis favorable de principe, des éléments complémentaires ont été transmis en août 2015.



## Partie 1 : Etat d'avancement du programme

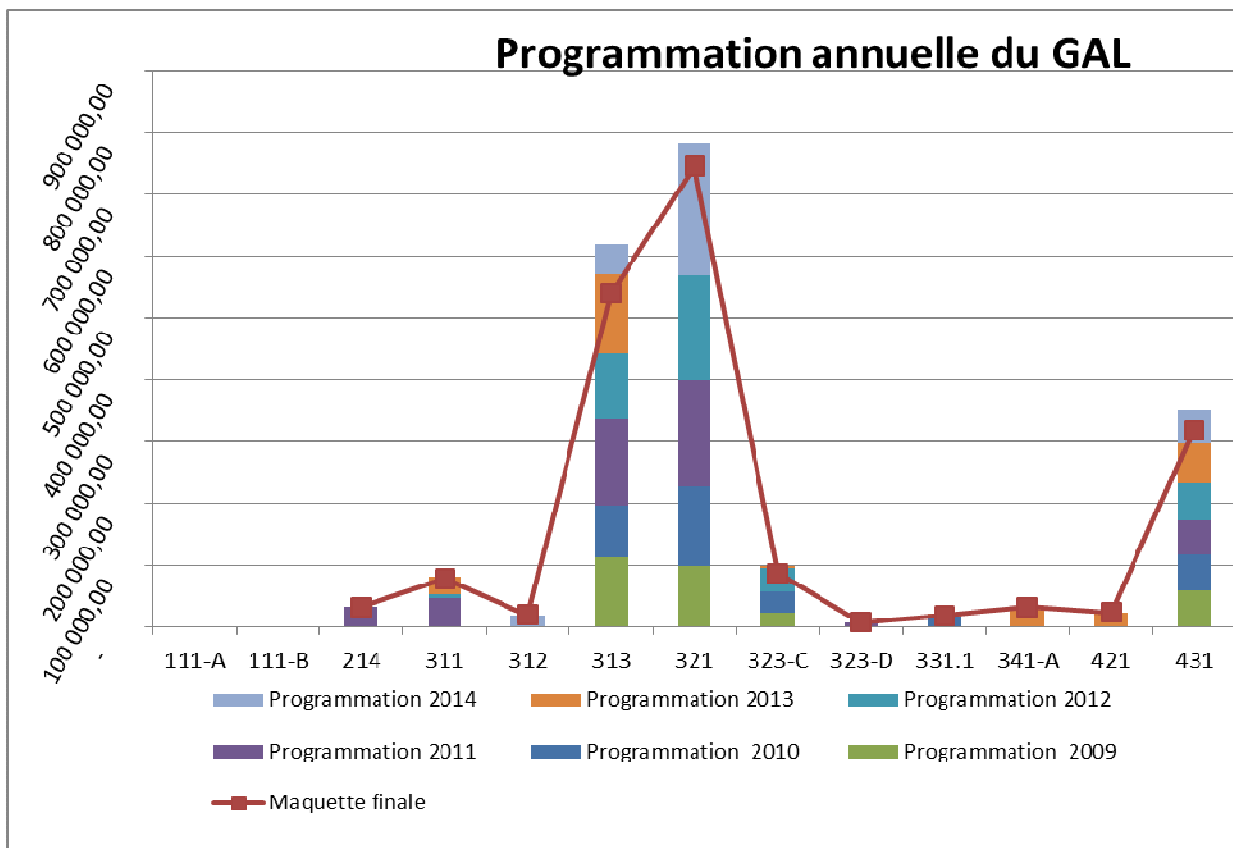
### A. Programmation

Au 31 décembre 2014, le GAL a programmé 2 067 411 € soit 109% de son enveloppe globale. Cette « sur-programmation » a permis d'anticiper des reliquats issus des projets qui se sont terminés en 2015 et qui étaient en sous-réalisation.

Les membres du comité avaient souhaité, avant la clôture du programme, attribuer ces « reliquats » sur trois projets : l'espace associatif intercommunautaire d'Arrens-Marsous, la modernisation de la piscine de Cauterets et l'espace multi-activités de Germs sur l'Oussouet.

D'autre part, afin d'utiliser l'ensemble des crédits avant la clôture du programme, les membres du Comité de Programmation avaient décidé à l'unanimité de supprimer le plafond d'aide maximal par projet qui était de 50 000€. Cela a permis à deux dossiers d'intérêt GAL de disposer d'une aide importante de 100 000€.

Concernant la programmation totale du GAL, la moyenne de fonds Leader est de 20 469 € par projet.



L'annexe 1 présente la dernière version de la maquette financière validée en 2014.

### B. Engagement

A la date limite d'engagement, le 30 avril 2015, l'ensemble des dossiers ont été engagés.

En amont des derniers engagements, le GAL s'est rapproché d'un certain nombre de porteurs de projet qui achevaient leurs opérations et pour lesquels des sous-réalisations étaient attendues.

Au final, trois porteurs de projet qui avaient une vision précise de l'avancement de leur projet ont pu demander un report de crédits avant de formaliser leur demande de solde. Il s'agit des dossiers suivants :

- la commune de Lourdes pour l'accueil touristique du Bois de Lourdes : 10 202.94€ de crédits ont été reportés
- la SARL Lagrue-Miro pour le projet de reprise d'une boulangerie et de création d'une épicerie multiservices : 10 470.08 € ont été reportés ;
- la SEM du Pont d'Espagne pour l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du site du Pont d'Espagne : 6 022.25 € de crédits reportés.

Cette démarche a permis de réaffecter 26 695.27€ de crédits Leader qui auraient été perdus lors des versements des soldes.

En complément de ces reports de crédits, des reliquats ont également été récupérés en début d'année 2015 au moment du solde d'un certain nombre de dossiers en sous-réalisation pour un montant de 16 835.10€.

Au total, 43 530.27 € ont été récupérés et réaffectés avant la date limite d'engagement du 30 avril 2015 sur les derniers dossiers auxquels ces reliquats avaient été programmés en décembre 2014 : les dossiers d'Arrens-Marsous, de Cauterets et de Germs sur l'Oussouet.

**L'enveloppe totale du GAL a donc été engagée au 30 avril 2015, soit 1 901 330 euros.**

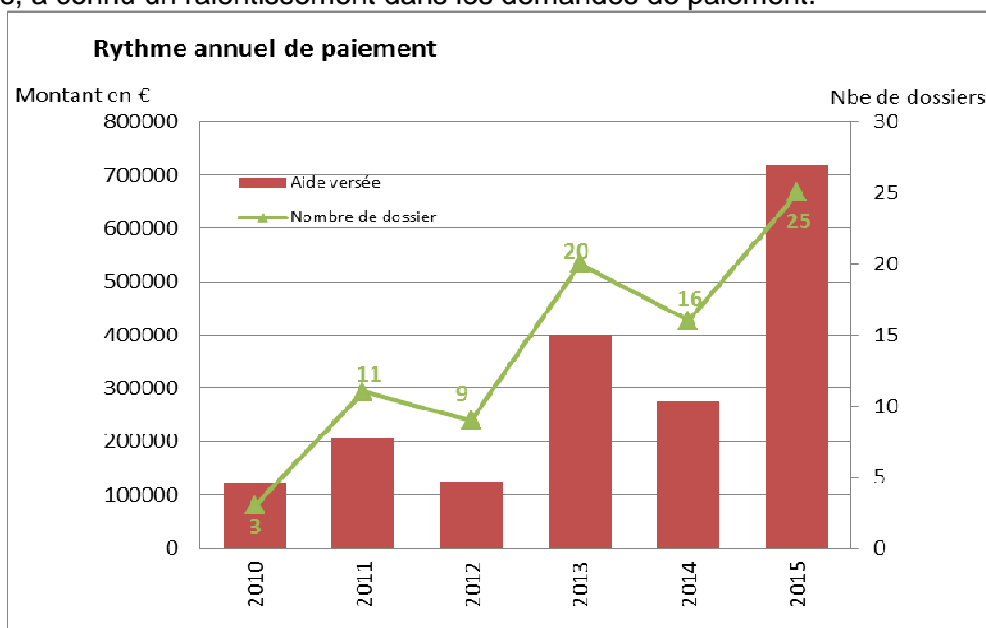
### C. Paiement

*Au moment de la rédaction du rapport, un certain nombre de dossiers étant en cours de paiement, les chiffres indiqués sont donc à prendre avec réserves en fonction des validations au niveau de l'ASP.*

Globalement, le montant des crédits perdus pour sous-réalisation s'élèverait à 21 056.22 € soit 1.1%. Ce chiffre très faible souligne la qualité de la gestion et de suivi de chaque dossier.

En 2015, en dehors des contrats MAET qui font l'objet d'un versement annuel, 25 dossiers ont été soldés pour un montant de 719 963 € soit près de 38% de l'enveloppe.

Le graphique représentant le rythme annuel des paiements montre qu'un effort particulier a dû être fourni en fin de programme alors même que l'année 2014, notamment du fait des élections municipales, a connu un ralentissement dans les demandes de paiement.

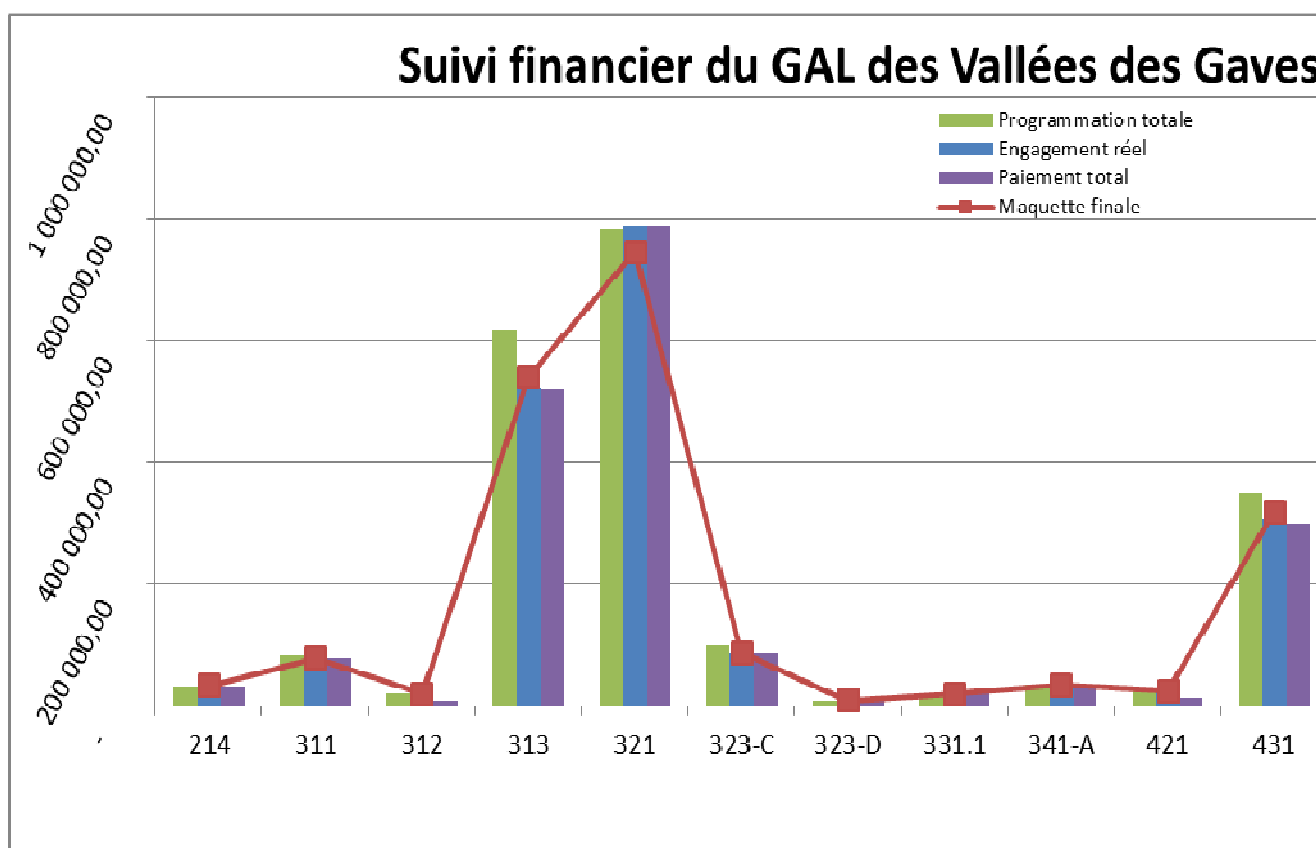


Au final, la quasi-totalité de l'enveloppe aura été versée dans les temps.

Les difficultés majeures rencontrées sur cet aspect du programme étant l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage du dossier (rigueur demandée dans le suivi des dépenses, difficultés liées aux assiettes retenues, aux retenues de garantie, aux dates de réalisation...).

Le graphique suivant synthétise la réalisation globale du programme et révèle que les deux mesures les plus sollicitées concernent le tourisme et les services à la population.

Il est à noter cependant la diversité du programme sur le GAL Vallées des Gaves avec notamment des mesures en soutien au monde agricole et à la diversification des acteurs agricoles.



#### D. Effet levier de Leader

Les projets accompagnés par le GAL sont en majorité portés par des acteurs publics (ou assimilés en tant qu'organismes publics) et donc la grande majorité des fonds engagés en contrepartie de Leader ou en autofinancement sont d'origine publique.

Le taux d'intervention du Leader est de 24 % par rapport à la totalité des dépenses programmées. Concernant l'enveloppe Leader globale programmée, 1€ de Leader a permis de mobiliser 1.49 € de fonds publics (contrepartie publique, autofinancement public cofinancé et fonds public en top-up) et 0.16€ de fonds privés.

Pour les projets programmés, les financeurs intervenant en contrepartie de Leader sont : l'Etat, la région, le département, le Parc National des Pyrénées, la CAF, les collectivités locales (communes et intercommunalités) et l'autofinancement public.

## Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2015

### **A. L'équipe technique du GAL**

L'assistance technique du GAL est organisée autour d'une coordinatrice, d'une gestionnaire et d'un réseau de cinq animateurs locaux.

Le fonctionnement du GAL en 2015 dans un contexte de fin de gestion et de transition vers le nouveau programme a été adapté. En effet, le réseau d'animateurs a été sollicité pour élaborer la prochaine candidature mais aucune animation n'a été faite dans le cadre du Leader 2007-2013, si ce n'est le suivi des projets en cours de finalisation.

L'activité du GAL a donc essentiellement mobilisé la coordinatrice et la gestionnaire.

Au final, l'animation du programme aura pesé pour 15.7% de l'enveloppe globale attribuée au GAL. La dépense totale d'animation pour le territoire s'élève à 525 333€ (financée à 55% par Leader) ; 1 € dédiée à l'animation aura donc permis de récupérer 3.6 € de Leader pour le territoire.

#### **1) La coordination du programme**

La coordination du programme est assurée par la directrice de la structure porteuse du GAL. L'objectif de cette coordination est de mettre en œuvre la stratégie Leader de manière concertée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

*L'annexe 2 présente la répartition géographique des projets soutenus par le programme Leader 2007-2013.*

En 2015, le travail de coordination s'est concentré essentiellement sur la fin de gestion, l'engagement des derniers crédits et le suivi des paiements. Cela a nécessité un travail de suivi du travail de la gestionnaire, le traitement de certains dossiers de paiement et un contact de proximité avec les porteurs de projets.

La coordinatrice a également travaillé en étroite collaboration avec les services de la DDT pour assurer l'engagement des dossiers avant la date limite et pour mener à bien le solde du programme.

D'autre part, cette fin de gestion a demandé un suivi précis de l'avancement du programme et de l'enveloppe afin de consommer au mieux les crédits. Les outils mis en place en termes de suivi financier et d'évaluation ont donc permis de gérer au mieux les enveloppes et les échéances de chaque dossier.

Enfin, la coordinatrice a été mobilisée en 2015 sur les suites de la candidature au futur programme.

#### **2) La Gestion**

La gestionnaire est chargée du suivi administratif des dossiers avec les porteurs de projet et les services de la DDT. Elle assure aussi l'instruction des demandes de paiement, très nombreuses en 2015, année de fin de gestion du programme Leader 2007/2013.

Afin d'enclencher les paiements des dossiers, la gestionnaire participe aux visites sur place (VSP) avec les services de la DDT. En 2015, 10 VSP ont été réalisées : création d'une maison de rencontres culturelles, création d'un terrain multisports, rénovation de l'espace associatif communautaire et intergénérationnel, reprise d'une boulangerie et aménagement d'une épicerie multi services, accueil touristique du bois de Lourdes, valorisation touristique de sentier, installation de panneaux pédagogiques sur le site Natura 2000 de la tourbière du lac de Lourdes,

amélioration de l'accueil et accessibilité du site du Pont d'Espagne, rénovation et modernisation de la piscine de Cauterets, rénovation et extension de l'espace multi activités.

Pour la fin de gestion, la gestionnaire a privilégié :

- les relances des porteurs de projet, par téléphone, par courrier ou sur place, afin de les informer des échéances liées à leurs projets
- les échanges avec les cofinanceurs sur les dossiers dits «LEADER » en cours de paiement dans leurs instances (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat,...)
- les échanges avec la DDT sur les demandes de paiement en cours et à venir, et le cas échéant, déclencher un report de crédits pour les dossiers en difficulté de réalisation avant de finaliser les demandes de paiement.

### **3) Communication et mise en réseau**

En 2015, le travail de communication réalisé a essentiellement consisté à diffuser les bilans de la programmation, les résultats du programme aux élus du territoire et à nos partenaires.

Le site Internet de la structure porteuse est également régulièrement alimenté et tous les projets terminés sont présentés sous forme de fiche projets.

Un effort certain devra être réalisé pour le futur programme afin de rapprocher le programme Leader des acteurs, et notamment des acteurs privés.





## Bilan et perspectives :

L'année 2015 a été consacrée par le GAL à la fin de gestion du programme avec un objectif atteint en termes de consommation de crédits.

Comme le bilan 2014 l'indiquait, la mise en œuvre du programme est satisfaisante tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La proximité entre le GAL et les porteurs de projet, qui est la principale plus-value du programme Leader, a encore montré sa pertinence dans la fin de gestion. En effet, le suivi de chaque dossier de manière précise a permis de récupérer des crédits qui auraient pu être perdus pour le territoire.

En outre, le rôle décisionnel accordé au Comité de Programmation a été primordial en cette fin de gestion avec des décisions en termes de réaffectation de crédits et d'adaptation des seuils maximum d'aide.

Les perspectives sont aujourd'hui la signature de la nouvelle convention Leader à l'échelle du GAL Plaines et Vallées de Bigorre.

L'animation du programme va être très importante dans la phase de démarrage afin de remobiliser les porteurs de projets alors que les délais entre le démarrage de la concertation autour de la candidature et la signature de la convention ont été très importants.

L'équipe du GAL tiendra compte des évaluations du programme 2007-2013 dans la mise en œuvre de sa stratégie, dans l'élaboration de ses règles de fonctionnement et dans son mode de gestion.

Dans un contexte marqué par un ralentissement économique et la refonte des collectivités territoriales, le succès du futur programme Leader va reposer sur la qualité de l'animation des équipes du GAL, sur la concertation et la mobilisation des partenaires publics et privés et sur la fluidité de gestion du programme par les différents partenaires, DDT et Conseil Régional.



**Annexe 1 : Bilan de la maquette financière du GAL**  
**Sous réserve des derniers paiements en cours**

<b>Axe</b>	<b>Dispositifs</b>		<b>Maquette initiale de 2009</b>	<b>Maquette finale engagée</b>	<b>Maquette consommée</b>	<b>Reliquats</b>
411	111-A et 111-B	Formation des acteurs agricoles au développement durable / Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices	20 100	0	0	
	132 et 133	Aide aux filières qualité viandes et fromages des Vallées des Gaves	19 800	0	0	
412	DRDR 214-I.3	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	19 800	32 037.95	31 558.38	479.57
413	DRDR 311	Diversification vers des activités non agricoles	16 500	77 994.75	77 994.75	0
	PDRH 312	Aide à la création & développement de micro-entreprises	117 830	8 783.24	8 372.54	410.70
	PDRH 313	Promotion des activités touristiques	440 367	521 424.07	518 163.50	3 260.57
	DRDR 321	Service de base pour l'économie et la population rurale	489 867	788 869.90	788 869.90	0
	DRDR 323-C	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	126 000	83 437.61	83 367.86	69.75
	DRDR 323-D	Préservation du patrimoine : animation des MAET	0	7 480.00	7 480.00	0
	DRDR 331.1 & 331.2	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	75 300	18 276.17	18 276.17	0
	DRDR 341-A	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	55 500	32 725.00	32 596.12	128.88
421	DRDR 421	Coopération	100 100	23 419.89	13 257.41	10 162.48
431	DRDR 431	Ingénierie, gestion et animation de Leader	380 266	306 880.82	300 337.15	6 543.67
		Total	1 901 330	1 901 330.00	1 880 273.78	21 055.62

**Annexe 2 : Répartition géographique de l'enveloppe consommée  
(sous réserve des derniers paiements en cours)**

**Montant total consommé : 1 880 273.78 € (101 projets)  
Dont 28 % pour 27 projets impactant tout le territoire (518 385 €)**

